

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2985

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Évènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2018

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Picot

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burrinand, MM. Butin, Casola, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Rouston, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2985**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Évènements culturels métropolitains - Attribution de subventions pour l'année 2018**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Objectifs de la Métropole de Lyon**

Dans la continuité de la Communauté urbaine de Lyon et du Département du Rhône, la Métropole soutient depuis sa création 4 festivals de rayonnement national et international, qui contribuent à l'attractivité et au développement économique du territoire : les biennales de la danse et d'art contemporain, les Nuits de Fourvière et le festival Lumière.

La vitalité culturelle reconnue du territoire de la Métropole s'incarne dans une multitude de festivals et événements d'abord soutenus par les communes. Ce foisonnement d'initiatives participe de la diversité de l'offre culturelle et permet de s'adresser à tous les publics. Si la Métropole n'a pas vocation à soutenir l'ensemble de ces événements, elle se doit, pour autant, de rester en phase avec l'évolution des pratiques et des esthétiques culturelles qui contribuent à façonner son identité.

Dans cette perspective, il est proposé d'apporter un soutien aux événements culturels métropolitains répondant à 5 exigences principales :

- leur déploiement dans plusieurs communes de la Métropole, favorisant ainsi le sentiment d'appartenance, la circulation des publics et la coopération entre les lieux,
- une programmation qui fait dialoguer les artistes du territoire avec la scène nationale et internationale,
- un modèle économique qui repose sur les financements croisés de plusieurs partenaires publics et une capacité d'autofinancement,
- des disciplines culturelles et des esthétiques artistiques différenciantes sur le plan national,
- une certaine antériorité, prouvant la pertinence des événements et leur capacité à rencontrer un public.

Pour l'année 2018, 3 événements qui répondent à ces exigences ont été retenus : le festival Karavel (danses urbaines), le festival Sens interdit (théâtre politique international), la Biennale Hors norme (art brut).

Le paiement des subventions interviendra en une fois à la suite de l'entrée en vigueur de la présente délibération après réception d'un appel de fonds, hormis pour l'association Pôle en scènes dont les modalités de versement seront définies dans une convention.

**II - Propositions pour l'année 2018****1° - Festival Karavel**

Le festival Karavel est organisé par l'association Pôle en scènes, née de la fusion de l'espace Albert Camus et du centre chorégraphique Pôle Pik à Bron en 2016, dont Mourad Merzouki est le directeur artistique ; Pôle en scènes est par ailleurs subventionné par la Métropole au titre du soutien aux scènes de rayonnement intercommunal. Fidèle à l'histoire artistique de son créateur, il propose une programmation qui mêle artistes nationaux et internationaux confirmés avec, cette année, des artistes comme Blanca Li ou le duo Wang Ramirez, et artistes plus émergents locaux et nationaux.

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le festival Karavel s'associe au festival Kalypso, également dédié aux danses urbaines et dirigé par Mourad Merzouki en tant que directeur du centre chorégraphique national

de Créteil. Ce partenariat permet de croiser les programmations et de mieux accompagner le travail de création et de diffusion des artistes, faisant de ces 2 festivals réunis le plus important événement dédié aux danses urbaines en Europe.

Organisé chaque automne, ce festival qui en est à sa 12<sup>ème</sup> édition connaît depuis sa création une fréquentation croissante avec près de 10 000 spectateurs en 2017 (+20 % par rapport à 2016).

La prochaine édition aura lieu du 10 octobre au 4 novembre 2018 et programmera 37 compagnies pour 52 représentations, dont 5 spectacles en 1<sup>ère</sup> mondiale. Avec une présence forte sur Bron, le festival Karavel s'implantera en 2018 dans 19 lieux de la Métropole répartis sur 9 communes (Bron, Lyon, Caluire et Cuire, Dardilly, Décines Charpieu, Limonest, Mions, Rillieux la Pape et Vaulx en Velin) et 3 lieux en Région Auvergne-Rhône-Alpes (Miribel, musée Gallo-romain de Saint Romain en Gal et Aurillac).

Le lancement du festival sera marqué pour la 3<sup>ème</sup> fois par le défilé chorégraphique, lors duquel 14 danseurs se défieront sur un catwalk installé au cœur du Palais de la Bourse de Lyon.

Outre les spectacles, le festival propose nombre de rencontres et d'ateliers, avec une attention portée au jeune public : des résidences artistiques et des battles interactives pour enfants à Pôle Pik et à Pôle en scènes, des ateliers danse au Toboggan à Décines Charpieu et à Saint Romain en Gal, un brunch hip hop au Radiant Bellevue à Caluire et Cuire, des conférences dansées à la Médiathèque de Bron, des expositions à la Ferme du Vinatier et à l'Espace Albert Camus ou encore un ciné-danse aux cinéma Les Alizées.

Des propositions seront également faites en direction du public scolaire : le marathon de la danse auquel participe près de 2 000 élèves chaque année, des spectacles itinérants dans les écoles, des représentations dédiées aux scolaires.

Le festival développe, par ailleurs, un volet professionnel à travers l'opération Zoom. Il s'agit de 8 spectacles de la programmation et de 3 extraits de création en cours sélectionnés et présentés devant un public de programmateurs, journalistes et autres prescripteurs. Ces temps professionnels se concluront par un moment convivial et informel permettant de favoriser les échanges autour de la création et de la diffusion de la danse hip hop.

Enfin, le festival développe des partenariats avec différentes structures nationales et internationales, telles que le festival Hop à Barcelone, le Suburban Dance Festival à Copenhague ou encore Shake la Rochelle. Ces collaborations se traduisent par l'accueil d'artistes en résidence, une programmation croisée avec des artistes de chaque pays et l'organisation de tables rondes.

Le budget de l'édition 2018 du festival Karavel est le suivant :

Recettes	Montant (en €)	Charges	Montant (en €)
<i>produits artistiques</i>	142 700	<i>diffusion / programmation</i>	297 000
billetterie	48 700	achat spectacles	172 000
coréalizations	94 000	défraiement / transport	40 000
<i>subventions</i>	154 000	droits d'auteur	20 000
direction régionale des affaires culturelles (DRAC)	40 000	charges techniques	20 000
Ville de Bron	50 000	personnel technique intermittent	25 000
Région Auvergne-Rhône-Alpes	35 000	charges de communication	20 000
Métropole	15 000	<i>coproductions / résidences</i>	1 700
commissariat général à l'égalité des territoires (CGET)	10 000	<i>action artistique / médiation</i>	5 000
Office national de diffusion artistique (ONDA)	4 000		
<i>sponsoring / mécénat</i>	7 000		
<b>Total</b>	<b>303 700</b>	<b>Total</b>	<b>303 700</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 € au profit de l'association Pôle en scènes pour l'organisation du festival Karavel 2018.

## **2° - Festival Sens interdits**

Initié en 2009 par Patrick Penot, alors co-directeur du théâtre des Célestins, dans le cadre de la candidature de Lyon au label de capitale européenne de la culture, le festival biennal Sens interdits a été porté pendant ses 3 premières éditions par le théâtre des Célestins. En 2015, il est décidé d'autonomiser le festival et de créer l'association Sens interdits, dont la direction artistique reste assurée par Patrick Penot, qui a désormais quitté ses fonctions au théâtre des Célestins.

Ce festival de théâtre international, construit autour des problématiques de mémoires, d'identités et de résistances, réunit tous les 2 ans en octobre une vingtaine de compagnies du monde entier, pour une quarantaine de représentations dans la Métropole et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette programmation est complétée d'expositions, de films, de débats et rencontres, d'ateliers de pratique artistique et de projets participatifs qui visent à toucher un public le plus large possible et à lui permettre de prolonger la réflexion sur les valeurs de la démocratie.

Par ailleurs, en amont et en aval du temps du festival en lui-même, l'association organise des tournées nationales et internationales de spectacles programmés dans le festival, favorisant ainsi la diffusion et la circulation des œuvres. Cette activité représente environ 30 % de l'activité de la structure.

En 5 éditions, le festival a accueilli 57 compagnies venues de 34 pays, pour 200 représentations dans 21 lieux de la Métropole et 73 en tournées régionales, nationales et internationales. En 2017, les compagnies invitées étaient issues de 16 pays du monde : Belgique, Bolivie, Cameroun, Égypte, France, Grèce, Irak, Kazakhstan, Liban, Lituanie, Roumanie, Russie, Serbie, Suède, Suisse, Syrie.

Organisé pendant les vacances de la Toussaint, dans la semaine qui suit la fin du festival Lumière, il a accueilli en 2017 plus de 12 000 spectateurs.

Le festival développe des coopérations avec de nombreux partenaires associatifs, universitaires et culturels du territoire afin d'impliquer des citoyens de toutes générations et toutes conditions, ainsi qu'avec des théâtres et compagnies à l'international, contribuant à articuler un ancrage territorial fort et un rayonnement culturel de la Métropole. Il a ainsi tissé un réseau d'une quinzaine de structures partenaires qui s'associent de manière régulière au festival, permettant de créer une dynamique de réseau et de mutualisations entre les lieux implantés sur l'ensemble du territoire métropolitain. En 2017, il avait programmé 21 spectacles pour 48 représentations dans 13 lieux de la Métropole (Ateliers Frappaz à Villeurbanne, théâtre de Givors, Pôle en scènes à l'occasion d'un partenariat avec le festival Karavel, théâtre des Célestins, Les Subsistances, théâtre des Asphodèles, TNG, L'Élysée, Maison de la Danse, théâtre de La Renaissance à Oullins, le Radiant-Bellevue à Caluire et Curie, théâtre de Vénissieux, théâtre Jean Marais à Saint Fons).

La 6<sup>ème</sup> édition du festival, qui aura lieu du 16 au 27 octobre 2019, se prépare dès l'automne 2017 et se poursuit tout au long des années 2018 et 2019.

À l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, qui marque aussi le centenaire de l'indépendance de la Pologne, l'association va programmer le 13 novembre 2018 aux Célestins, puis en tournée nationale (Strasbourg, Villeneuve d'Ascq), le spectacle Hymn to Love de Martha Gornicka. Cette présentation donnera lieu, en partenariat avec l'École nationale supérieure de Lyon (ENS), à des rencontres et master-class avec la metteur en scène, auxquelles participeront les élèves des écoles d'art dramatique de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet est monté avec les soutiens financiers de l'Institut culturel polonais et de l'ONDA.

Les années 2018 et 2019 verront se consolider le partenariat avec l'ENS, par l'organisation d'un cycle de rencontres et de master-class autour des problématiques qui irriguent la programmation du festival. De la même manière, l'association travaille à l'organisation de la prochaine session de l'École éphémère en partenariat avec l'ENS et le festival et le Conservatoire royal de Liège. Elle aura lieu en février 2019 à Liège, avec des élèves d'écoles françaises et belges.

Pour la saison 2018/2019, certains éléments du festival sont déjà connus.

Sens interdits prendra en charge la production déléguée de 4 spectacles, dont une création et 3 spectacles accueillis dans le cadre du festival, mettant ainsi son réseau professionnel au service de la création et de la diffusion nationale et internationale des spectacles. L'association poursuit, en outre, l'accompagnement de spectacles programmés lors des éditions précédentes du festival.

Le fil rouge de la programmation 2019 reposera sur 3 thématiques : le travail, l'exil et les femmes, à travers, notamment, 3 focus géographiques : le théâtre mexicain, le théâtre russe et le théâtre polonais. Par ailleurs, la pré-programmation prévoit déjà des spectacles burkinabé, belgo-serbe, bosniaque et rwandais. Enfin, au moins 3 spectacles dans l'espace public seront proposés, en partenariat avec les Ateliers Frappaz.

Au regard de la continuité de l'activité de l'association entre 2 éditions, la Métropole souhaite annualiser son soutien au fonctionnement du festival Sens interdits. Pour l'année 2018, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 20 000 €.

Le budget prévisionnel du festival 2019 est de 872 890 €, dont 138 790 € de recettes pour l'année 2018. Il se décompose de la façon suivante :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
2018		2018	
frais de fonctionnement	71 120	billetterie	6 000
production déléguée / charges artistiques	61 100	ventes de spectacles	17 000
		mécénat et dons	2 800
		DRAC	15 000
		Région Auvergne-Rhône-Alpes	30 000
		Métropole	20 000
		subventions affectées (ONDA, Pologne, etc.)	47 990
<i>sous-total 2018</i>	<i>132 220</i>	<i>sous-total 2018</i>	<i>138 790</i>
2019		2019	
accueil des spectacles	288 470	billetterie	110 000
frais techniques	116 540	ventes de spectacles	51 700
frais de fonctionnement	28 160	DRAC	15 000
communication	41 700	Région Auvergne-Rhône-Alpes	50 000
médiation / événements hors scène	48 800	Métropole (sous réserve du vote du Conseil)	20 000
frais du personnel et accueil pro	162 000	Ville de Lyon	15 000
versements coréalizations	55 000	subventions affectées ONDA, Institut français, ambassades	103 000
		subventions publiques affectées médiation	49 000
		mécénat et partenariat	58 900
		coréalisation lieux partenaires	145 000
		co-organisation Célestins	116 500
<i>sous-total 2019</i>	<i>740 670</i>	<i>sous-total 2019</i>	<i>734 100</i>
<b>Total 6<sup>ème</sup> édition</b>	<b>872 890</b>	<b>Total 6<sup>ème</sup> édition</b>	<b>872 890</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits.

### **3° - Biennale Hors norme (BHN)**

L'association La Sauce singulière, présidée par Guy Dallevet, a organisé la 1<sup>ère</sup> BHN consacrée à l'art brut, en 2005.

Fidèle au concept d'art brut défini par Jean Dubuffet en 1945 et consciente des enjeux de la relation entre culture et santé, l'association tente de faire de la différence sociale, ethnique, physique ou mentale, une richesse, un apport pour la société. La BHN affirme ainsi la volonté de placer l'humain au cœur des œuvres et d'aller chercher le public là où il se trouve. Dès sa 1<sup>ère</sup> édition, la BHN a investi différents lieux non dédiés à l'art, tels que foyers de sans-abris, hôpitaux, écoles ou centres sociaux, pour créer des rencontres inédites et des dialogues entre œuvres d'art, artistes et visiteurs. Outre les expositions, la BHN propose des spectacles, performances, conférences, tables rondes et ateliers.

En 7 éditions, la BHN a exposé plus de 1 000 artistes du monde entier dans près de 200 lieux de la Métropole et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, contribuant ainsi au rayonnement de la Métropole tout en étant un événement fortement ancré dans son territoire.

D'une durée de 10 à 15 jours, elle se déroule généralement fin septembre début octobre les années impaires. Depuis plusieurs éditions, elle est repérée comme un des focus de la biennale d'art contemporain, dont elle est devenue un événement complémentaire en explorant les marges de l'art contemporain.

Durant l'année qui précède le temps fort de la biennale, l'association organise de nombreux ateliers pour des publics divers et mobilise différents partenaires, en France et à l'étranger. Intitulés microBHN, ces temps de préparation de la BHN visent à rendre les participants acteurs et décisionnaires et à impulser une dynamique au sein du quartier ou de l'institution d'accueil.

La 7<sup>ème</sup> biennale Hors normes, qui s'est tenue du 29 septembre au 8 octobre 2017, a accueilli près de 21 000 visiteurs.

Concernant le volet international, l'association s'est fixée dès le départ un seuil minimal de 20 % d'artistes étrangers, avec la volonté de les faire venir pendant la biennale pour développer des partenariats avec des institutions et artistes français. Depuis plusieurs années, la BHN va également à la rencontre des artistes et institutions dans les pays d'origine, consolidant ainsi de nombreuses collaborations. Les actions menées peuvent prendre la forme d'expositions d'artistes de la Métropole et étrangers, de rencontres professionnelles, d'ateliers, etc. En 2018, l'association développe des partenariats avec la Belgique (Bruxelles, Liège, Antoing), les Pays-Bas (Amsterdam, Hengelo) et la Chine (Pékin, Caidan/Wuhan, Shanghai, Nanjing). Lors de la BHN 2017, une importante délégation chinoise a été accueillie autour de l'artiste Li Shan, qui interroge l'art génétique à travers ses œuvres. Une exposition d'artistes chinois handicapés a été organisée au siège d'Handicap international et a, notamment, donné lieu à une rencontre entre le Président d'Handicap international et le Président de la fédération des handicapés de Chine.

En France, des discussions sont engagées pour la biennale 2019 avec de nombreuses institutions culturelles et collectivités : le LAM de Villeneuve d'Ascq, les communes d'Issy les Moulineaux, Auriac, Saillac, Valence, Draguignan, Briançon, Bourg en Bresse, Grenoble, etc.

Sur le territoire de la Métropole, l'association mène un travail au long cours en animant de façon régulière des ateliers dans de nombreux quartiers et institutions, afin de permettre la mixité des publics et d'amener les plus éloignés d'entre eux à visiter l'exposition. De véritables partenariats sont noués depuis plusieurs années avec des institutions (Universités Lyon 2 et Lyon 3, Faculté Catholique, ferme du Vinatier, Cinéma Comédia, Hôpital Saint Jean de Dieu, Communes de Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Priest, Tassin la Demi Lune, Vaulx en Velin, etc.) et de nouveaux partenariats se développent pour chaque édition (École nationale supérieure des arts techniques et du théâtre -ENSATT, ENS, École centrale, École des Beaux-Arts en cours de discussion pour la BHN 2019).

Compte-tenu de l'activité de l'association entre 2 éditions de la biennale, la Métropole souhaite annualiser son soutien à l'association pour l'organisation de cet événement. Pour l'année 2018, il est proposé de verser une subvention de fonctionnement de 10 000 €.

Le budget prévisionnel 2018 est le suivant :

Charges (en €)		Produits (en €)	
fournitures	2 950	Ville de Lyon	18 000
loyer / charges	3 600	Région Auvergne-Rhône-Alpes	18 000
résidences artistes	2 000	DRAC	15 000
prison Bourg-en Bresse	4 950	Métropole	10 000
échanges internationaux	41 000	Ville de Lyon - politique de la ville	2 000
politique de la ville	2 000	prison Bourg - DRAC	1 500
frais expositions	6 000	prison Bourg - MJustice	3 450
publications	10 000	autres partenaires publics / privés	20 500
transports des œuvres	5 800	partenaires internationaux	16 500
déplacements / réception	4 000	Wuhan	4 000
télécommunication	2 000	cotisations	1 000
frais techniques	4 400	intérêts bancaires	250
rémunération personnel	21 500		
<b>Total</b>	<b>110 200</b>	<b>Total</b>	<b>110 200</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association La Sauce singulière pour l'organisation de la BHN ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution pour l'année 2018 des subventions de fonctionnement d'un montant de :

- 15 000 € au profit de l'association Pôle en scènes dans le cadre du festival Karavel,
- 20 000 € au profit de l'association Sens interdits dans le cadre du festival Sens interdits,
- 10 000 € au profit de l'association la Sauce singulière dans le cadre de la BHN ;

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Pôle en scènes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 45 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P33O5252.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**